

## Conseil du XXème arrondissement

### Vœu relatif à la refonte d’Affelnet et à l’affectation des élèves dans les lycées à Paris

**Déposé par Anne Baudonne et les élu.e.s du groupe communiste et citoyen  
Soutenu par Nathalie Maquoi et les élu.e.s Générations**

Considérant les nombreux dysfonctionnements de la rentrée scolaire 2020 constatés sur Paris se traduisant par près de 260 élèves entrant en collège et en lycée non affectés au 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Considérant que les élèves du 20<sup>ème</sup> arrondissement étaient particulièrement impactés par cette situation, notamment du fait d’un pourcentage de places réservées aux élèves non boursiers largement supérieur au pourcentage d’élèves non-boursiers présents dans le district Est ;

Considérant les difficultés observées par le passé à obtenir du rectorat le nombre d’enfants non affectés, et le délai de plusieurs semaines donné aux familles pour obtenir un rendez-vous sur ces problèmes de non-affectation ;

Considérant que cette situation traduit plus largement l’insuffisance du nombre de postes dans l’Éducation nationale, tant de postes enseignants que de postes d’accompagnements ;

Considérant que dans le 2<sup>nd</sup> degré, pour l’année 2019 – 2020, le Ministère chargé de l’Éducation nationale avait déjà imposé à l’académie de Paris la suppression de 117 postes dans l’enseignement secondaire, en dépit d’une hausse des effectifs d’élèves ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquence la hausse des effectifs moyens par classe, la suppression d’options, la diminution des heures d’enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc. ;

Considérant que cette dynamique d’affaiblissement de la dotation des lycées se poursuit pour l’année 2021-2022, avec l’annonce de la suppression de 758 heures et 42 postes, alors que 303 élèves supplémentaires sont prévus ;

Considérant que les lycées ne pourront pas tous proposer les 12 spécialités proposées au baccalauréat, avec pour conséquence le renforcement de la compétition scolaire entre établissements ;

Considérant que les spécialités proposées par les lycées auront une incidence sur les choix d’orientation opérés par les élèves et leurs familles ;

Considérant que cette sous-dotation de l’enseignement secondaire public favorise les inscriptions en établissements privés, et renforce ainsi la ségrégation sociale et scolaire à Paris ;

Considérant que malgré la volonté de la Ville d’intégrer des critères permettant de créer les conditions de la mixité sociale dans les lycées parisiens, notamment à travers des bonus distribués aux élèves boursiers ou aux élèves issus de l’éducation prioritaire, la compétition scolaire entre les lycées reste encore trop importante ;

Considérant le projet de refonte d’Affelnet, certes pour améliorer l’efficacité de l’algorithme actuel, mais dont la limitation à 5 lycées imposés ne permet pas de tenir compte d’une concentration démographique variable suivant les arrondissements et qui nuira aux arrondissements les plus peuplés comme le XXème arrondissement ;

Considérant l’inquiétude des parents d’élèves concernant cette refonte dont ils disposent de trop peu d’informations à ce stade et qui, expliquée aussi près des échéances de choix, risque de mal être comprise ;

Considérant la réalité de l’arrondissement où une majorité de parents ne comprend pas le système d’Affelnet et où les élèves font seul.e.s, des démarches qui engagent leur avenir ;

**Le Conseil municipal du 20<sup>ème</sup> arrondissement, sur proposition des élu.e-s du Groupe Communiste et Citoyen, émet le vœu que :**

- La maire de Paris interpelle le Rectorat sur la nécessité de créer de nouveaux postes d’enseignants dans les lycées parisiens et de revenir sur les suppressions annoncées ;
- Une meilleure communication soit mise en place pour cette refonte qui arrive très tardivement et qu’un dispositif exceptionnel (équipe mobile dans tous les établissements scolaires qui pourrait informer les élèves de 3<sup>ème</sup> le midi ou sur des horaires de cours) soit mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mars ;
- Dans le cas où ce dispositif ne pourrait être mis en place, cette refonte d’Affelnet soit reportée à l’année prochaine ;
- Un comité de pilotage rassemblant des parents d’élèves, des enseignant.e-s, des élu.e-s du Conseil de Paris, des représentant.e-s de la Ville de Paris et de l’Académie de Paris soit réuni afin de retravailler les critères d’affectation de la troisième à la seconde pour améliorer la mixité sociale et la mixité scolaire des lycées parisiens ;
- Les résultats de la procédure d’affectation des élèves pour la rentrée 2021-2022 fassent l’objet d’une présentation publique devant ce comité, offrant en toute transparence les informations nécessaires à un bilan de la refonte d’Affelnet dès la rentrée de septembre ;
- Le rectorat s’engage à respecter un délai des plus prompts à la fin des deux tours afin de recevoir toutes les familles dont les enfants seraient sans affectation à la rentrée 2021-2022.